

Bruxelles, le 5 novembre 2024
(OR. en)

14567/24

ECOFIN 1154
ENV 1010
CLIMA 365
FIN 918

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur le financement international de l'action climatique en vue de la 29 ^e conférence des Parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 29 de la CCNUCC) qui se tiendra à Bakou du 11 au 22 novembre 2024 - Remplacement par un nouveau point 17

Les délégations trouveront en annexe un nouveau point 17 des conclusions du Conseil sur le financement international de l'action climatique en vue de la 29^e conférence des parties (COP 29) à la CCNUCC, qui remplace le point 17 précédent desdites conclusions, tel qu'il a été adopté par le Conseil ECOFIN lors de sa session tenue le 5 novembre 2024.

**ADDENDUM AUX CONCLUSIONS DU CONSEIL ECOFIN DE 2024 SUR LE
FINANCEMENT INTERNATIONAL DE L'ACTION CLIMATIQUE (REMPLACEMENT
DU POINT 17)**

MET EN EXERGUE la contribution que l'UE et ses États membres ont apportée au cours de l'année 2023 afin de soutenir l'action climatique dans les pays en développement, qui s'élève à 28,6 milliards d'euros¹ en financement public international et 7,2 milliards d'euros² en financement privé mobilisé.

¹ Ce montant inclut des sources de financement de l'action climatique provenant de budgets publics et d'autres institutions de financement du développement, et est calculé sur la base des engagements de contributions bilatérales et des décaissements de contributions multilatérales, conformément aux informations communiquées par les États membres sur la base de l'article 19, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018. Il inclut également 3,2 milliards d'euros de financement de l'action climatique provenant du budget de l'UE, notamment du Fonds européen pour le développement durable Plus, ainsi que 2,6 milliards d'euros provenant de la Banque européenne d'investissement.

² Ce montant concerne le soutien financier privé mobilisé au moyen d'interventions publiques (garanties, prêts syndiqués, investissements directs dans des entreprises, lignes de crédit, etc.). Il n'inclut aucun montant de financement public utilisé pour la mobilisation de ce soutien financier privé.